Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 19 novembre 2026
(OR. en)

15402/26

EDUC 438
DIGIT 290
JEUN 242
SOC 715
EMPL 416
TELECOM 530

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Conclusions du Conseil sur les compétences et aptitudes pour interagir avec l'intelligence artificielle (IA)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil visées en objet, approuvées par le Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport" lors de sa session tenue le 19 novembre 2026.

ANNEXE

Conclusions du Conseil sur les compétences et aptitudes pour interagir avec l'intelligence artificielle (IA)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

RAPPELLE le contexte politique de l'espace européen de l'éducation et de sa pleine réalisation, ainsi que les textes adoptés au sein de l'Union sur l'éducation numérique, les compétences et aptitudes numériques et l'intelligence artificielle.

EST CONSCIENT de ce qui suit:

1. les avancées rapides et en constante évolution en matière d'IA et de technologies d'IA ont une incidence sur la vie quotidienne des citoyens et en font partie intégrante;

2. l'IA et les technologies d'IA peuvent apporter de nombreux avantages et transformer la manière d'accéder aux connaissances et de les représenter, ainsi que la façon dont nous apprenons et enseignons à tous les niveaux et dans tous les types d'éducation et de formation;

3. il existe une pression accrue pour répondre aux progrès rapides des capacités dans le domaine du numérique et de l'IA en veillant à ce que tous les citoyens soient dotés des compétences et aptitudes nécessaires pour, de façon critique et responsable, comprendre l'IA et les technologies d'IA, les utiliser et interagir avec elles, d'une manière adaptée à l'âge;

4. l'IA et les technologies d'IA posent également de nombreux défis pour l'éducation et la formation; parmi les plus importants figure la nécessité de veiller à ce que les acquis d'apprentissage restent significatifs, à ce que l'intégrité académique soit respectée, à ce que les processus cognitifs humains essentiels soient préservés et à ce que des efforts soient déployés pour renforcer la souveraineté numérique;

5. d'autres défis comprennent la nécessité de s'assurer, lorsqu'il est recouru à l'IA, de son utilisation éthique, responsable, transparente, durable, inclusive et centrée sur l'humain, garantissant le plein respect des droits fondamentaux et l'atténuation des biais préjudiciables, ainsi que d'améliorer le processus d'apprentissage, tout cela nécessitant une évaluation continue;

6. l'IA et les technologies d'IA redessinent de nombreuses professions et carrières, et ont également donné naissance à des secteurs nouveaux, émergents et en pleine évolution qui nécessitent une main-d'œuvre qualifiée et spécialisée;

7. dans l'ensemble de l'Union, cela a suscité des réflexions sur les cursus, les programmes d'apprentissage et les méthodes d'enseignement et d'évaluation, y compris de nouvelles possibilités d'innovation pédagogique et de personnalisation de l'apprentissage.

ESTIME QUE LES COMPÉTENCES ET APTITUDES LIÉES À L'IA:

8. sont de nature diverse et ne cessent d'apparaître, d'évoluer et d'être définies;

9. s'appuient sur les compétences numériques existantes ainsi que sur des compétences transversales, l'esprit critique, la sensibilité éthique, la prise de décision responsable, l'empathie et d'autres compétences socio-émotionnelles, la créativité et la résilience;

10. combinent des aptitudes numériques, y compris l'éducation aux données et aux médias, la compréhension des algorithmes et la capacité d'évaluer et d'interpréter de manière critique les incidences, les résultats et les limites de l'IA et des technologies d'IA;

11. englobent de nouvelles compétences, telles que la formulation de requêtes (prompts), l'évaluation critique et la vérification de résultats générés par l'IA, l'utilisation de l'IA pour poser et résoudre des problèmes, la création, la conception et le façonnement de l'IA, la capacité de reconnaître quand il ne faut pas recourir à l'IA et la compréhension de l'impact de l'IA et des technologies d'IA sur la société et l'environnement;

12. doivent être développées d'une manière adaptée à l'âge à toutes les étapes de la vie et sont pertinentes à tous les niveaux et pour tous les types d'éducation et de formation;

13. sont importantes pour permettre aux citoyens d'accéder, de prendre part et de s'adapter à un marché du travail en mutation répondant à l'utilisation de l'IA et des technologies d'IA;

14. nécessitent une réflexion, une coopération, une collaboration et un dialogue constants entre les décideurs politiques, les apprenants, les éducateurs, les prestataires d'enseignement et de formation, les établissements de recherche, les partenaires sociaux et économiques et toutes les parties prenantes concernées, afin de faciliter l'évaluation fondée sur des données probantes, de favoriser le partage des bonnes pratiques et d'encourager une responsabilité partagée.

SOULIGNE l'importance du règlement (UE) 2024/1689 du Parlement européen et du Conseil (le "règlement sur l'intelligence artificielle"), qui établit un cadre pour une utilisation sûre, éthique et digne de confiance de l'IA, y compris dans l'éducation et la formation.

ATTIRE L'ATTENTION sur le fait que la souveraineté numérique et l'autonomie stratégique sont essentielles pour l'Europe, notant qu'il est crucial de réduire les dépendances associées aux outils et technologies d'IA développés en dehors de l'Europe, y compris dans l'éducation et de la formation.

SE FÉLICITE DE CE QUI SUIT:

15. DigComp 3.0 (2025), la cinquième version du cadre européen des compétences numériques, qui tient compte des implications en matière de compétences concernant les tendances technologiques numériques récentes et émergentes, parmi lesquelles l'IA;

16. le cadre pour la maîtrise de l'IA dans l'enseignement primaire et secondaire intitulé "Donner aux apprenants les moyens de s'épanouir à l'ère de l'IA" (2026, OCDE/Union européenne), qui fournit un cadre pour le développement des compétences et aptitudes relatives à l'IA dans l'ensemble de l'enseignement primaire et secondaire et promeut une compréhension commune des connaissances, compétences et attitudes dont les apprenants ont besoin pour interagir et créer avec l'IA, , la gérer et la façonner dans les domaines de l'éducation, du travail et de la société.

CONVIENT de ce qui suit:

17. il est constamment nécessaire que tous les niveaux et types d'éducation et de formation reflètent le développement et l'utilisation de l'IA et des technologies d'IA et y répondent de manière appropriée et responsable;

18. une approche cohérente et fondée sur des données probantes est nécessaire pour soutenir le développement des compétences et aptitudes dont les citoyens ont besoin dans le contexte de l'IA et des technologies d'IA;

19. l'enseignement et l'apprentissage à tous les niveaux et dans tous les types d'éducation et de formation devraient rester centrés sur l'humain, et il convient de prêter attention aux effets négatifs potentiels de l'IA et des technologies d'IA, tels que la dépendance excessive à l'égard des outils d'IA, la mésinformation, la désinformation et l'utilisation malveillante de contenus, le cyberharcèlement, les biais algorithmiques, la discrimination, la perte d'apprentissage, le déchargement cognitif, les préoccupations relatives à la protection des données et à la vie privée, la menace pour l'intégrité académique, ainsi que les incidences sociales et environnementales;

20. il y a lieu de prêter attention à l'utilisation responsable, sûre et transparente des données, conformément à la législation de l'Union en matière de protection des données, et il est nécessaire que les citoyens comprennent les implications du partage de données avec l'IA et les technologies d'IA;

21. garantir à tous un niveau suffisant en lecture, en mathématiques et en sciences constitue le socle de tout apprentissage ultérieur; ce socle permet aux apprenants de développer des aptitudes à la fois plus larges et plus spécialisées, y compris dans le domaine de l'IA;

22. l'éducation et l'accueil de la petite enfance sont importants pour favoriser le développement précoce de l'esprit critique et d'autres compétences fondamentales, qui sont essentielles pour permettre aux enfants et aux jeunes d'interagir en toute sécurité et efficacement avec les technologies numériques et l'IA à mesure qu'ils grandissent;

23. l'enseignement scolaire joue un rôle important dans le développement des compétences et aptitudes relatives à l'IA et aux technologies d'IA pour aider les apprenants, d'une manière adaptée à leur âge, à interagir et à créer avec l'IA, à la gérer et à la façonner de façon responsable, sûre et éthique, tout en favorisant le développement de leurs compétences numériques;

24. les parents, les aidants et les familles jouent un rôle très important pour aider les enfants et les jeunes à développer précocement les compétences et aptitudes liées à l'IA et à comprendre les possibilités et les risques de la numérisation;

25. compte tenu de l'impact de l'IA et des technologies d'IA sur de nombreuses disciplines, les programmes d'apprentissage de l'enseignement supérieur, de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) et de l'éducation des adultes peuvent aider tous les apprenants à développer les compétences et aptitudes nécessaires pour utiliser l'IA et les technologies d'IA de manière efficace et responsable;

26. l'enseignement supérieur et l'EFP jouent un rôle important dans le développement des compétences numériques avancées requises pour les professions et carrières nouvelles, émergentes et en évolution dans les secteurs qui utilisent les technologies d'IA et revêtent une importance considérable pour l'innovation et la compétitivité;

27. les établissements d'enseignement supérieur jouent un rôle de premier plan pour faire avancer la recherche qui contribue à continuer de développer une IA et des technologies d'IA sûres et fiables, soutient l'innovation afin de tirer parti des avantages concurrentiels que peut offrir l'IA et évalue les incidences sociétales, environnementales et économiques de l'IA et des technologies d'IA;

28. les pratiques d'évaluation à tous les niveaux et dans tous les types d'éducation et de formation nécessitent une réflexion dans un contexte où l'IA est largement répandue, afin de garantir la préservation des acquis d'apprentissage et de l'intégrité académique;

29. l'apprentissage tout au long de la vie, y compris l'éducation des adultes, est essentiel pour permettre à tous les citoyens de continuer à se familiariser avec l'IA et les technologies d'IA et de s'appuyer sur leurs compétences et aptitudes en réponse à l'évolution technologique, y compris par le perfectionnement et la reconversion professionnels, ainsi que par des formations flexibles, souples et courtes, telles que les microcertifications;

30. les expériences d'apprentissage non formel et informel peuvent contribuer au développement de compétences et d'aptitudes pertinentes pour l'IA et les technologies d'IA pour les citoyens de tous âges.

SOULIGNE ce qui suit:

31. des mesures ciblées s'imposent pour renforcer les compétences et aptitudes liées à l'IA et aux technologies d'IA pour tous les citoyens à toutes les étapes de leur vie et, en particulier, pour ceux dont le niveau de compétences numériques est faible;

32. des approches inclusives sont nécessaires pour permettre aux citoyens, quels que soient leur genre, leur âge, leurs besoins divers, leur situation géographique ou leur milieu socio-économique, de bénéficier de possibilités d'apprentissage liées à l'IA, y compris en s'attaquant aux obstacles ayant trait à l'accessibilité, à la mobilité, à la participation et à la langue, et en atténuant le risque d'aggravation de la fracture numérique ou d'autres inégalités existantes;

33. il existe un besoin constant de promouvoir le bien-être et l'équilibre numérique pour permettre aux citoyens de développer une relation saine et responsable avec l'IA et les technologies d'IA;

34. l'orientation tout au long de la vie doit évoluer dans le contexte de l'IA et des technologies d'IA, tout en restant centrée sur l'humain, afin d'aider les citoyens à faire des choix éclairés quant aux possibilités d'apprentissage, à l'épanouissement de leur potentiel personnel et aux parcours professionnels;

35. dans le cadre de l'éducation et de la formation initiales et du perfectionnement professionnel continu, les enseignants, les formateurs, les éducateurs et les encadrants doivent bénéficier d'un soutien pour s'adapter à l'évolution technologique, quel que soit leur niveau de préparation numérique, développer des niveaux de maîtrise de l'IA suffisants, y compris la compréhension des possibilités, des risques et des effets nocifs potentiels associés à l'IA et aux technologies d'IA, utiliser l'IA afin d'améliorer leurs approches pédagogiques et favoriser l'acquisition de compétences et d'aptitudes liées à l'IA et aux technologies d'IA;

36. les prestataires d'enseignement et de formation ont besoin d'un soutien pour élaborer et mettre en œuvre des politiques relatives à l'utilisation de l'IA et des technologies d'IA, y compris sur des questions telles que l'intégrité académique, le plagiat, le droit d'auteur, la transparence, la divulgation de l'utilisation de l'IA, la gouvernance, le contrôle humain, la sécurité, la vie privée et les questions éthiques;

37. compte tenu du rythme rapide des changements dans le domaine de l'IA et des technologies d'IA, il est essentiel d'identifier les besoins en compétences, y compris en compétences numériques avancées, dans le contexte de la compétitivité globale de l'Union, d'anticiper l'évolution de ces besoins et d'y répondre.

INVITE LES ÉTATS MEMBRES:

38. à adopter une approche cohérente, inclusive et fondée sur des données probantes pour soutenir le développement des compétences et aptitudes dont les citoyens ont besoin dans le contexte de l'IA et des technologies d'IA, grâce à une réflexion, à un échange de bonnes pratiques, à une coopération, à une collaboration et à un dialogue constants entre les décideurs politiques et toutes les parties prenantes concernées;

39. à faire usage des outils pertinents existants de l'UE, tels que DigComp 3.0, le cadre pour la maîtrise de l'IA dans l'enseignement primaire et secondaire et les lignes directrices actualisées sur l'utilisation éthique de l'intelligence artificielle et des données dans l'enseignement et l'apprentissage à l'intention des éducateurs lors de l'élaboration et de la mise à jour des cursus, cadres et programmes d'apprentissage et d'évaluation nationaux et/ou régionaux qui font intervenir les compétences et aptitudes requises en matière d'IA;

40. à aider les enseignants, les formateurs, les éducateurs et les encadrants à développer des niveaux de maîtrise de l'IA suffisants et à se familiariser avec l'acquisition de compétences et d'aptitudes liées à l'IA et aux technologies d'IA dans le cadre de l'éducation et de la formation initiales et du perfectionnement professionnel continu; à les encourager à saisir les possibilités offertes par l'IA et à prendre des décisions éclairées sur l'utilisation de l'IA lorsque celle-ci permet d'améliorer la pédagogie et prend en compte les besoins et le stade de développement des apprenants;

41. à fournir un soutien et des orientations aux établissements scolaires et aux prestataires d'enseignement et de formation en ce qui concerne le développement des compétences et aptitudes relatives à l'IA et aux technologies d'IA, d'une manière adaptée à l'âge, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre, dans le cadre d'approches institutionnelles globales, de politiques relatives à une utilisation de l'IA et des technologies d'IA qui préserve l'action humaine, l'inclusion, l'équité et le bien-être;

42. à encourager les prestataires d'EFP et d'enseignement supérieur à mettre à jour les programmes d'apprentissage existants et à en élaborer de nouveaux, axés sur les connaissances, compétences et aptitudes avancées liées à l'IA et aux technologies d'IA qui sont requises pour les professions et carrières nouvelles et en évolution;

43. à promouvoir une approche d'apprentissage tout au long de la vie destinée à permettre aux citoyens de tous âges de développer des compétences et aptitudes liées à l'IA et aux technologies d'IA, y compris par le perfectionnement et la reconversion professionnels, ainsi que par des formations flexibles, souples et de courte durée, telles que les microcertifications;

44. à envisager d'intégrer l'IA et les technologies d'IA, y compris la maîtrise de l'IA et les compétences numériques avancées, dans la planification des compétences aux niveaux national et régional;

45. à évaluer l'impact de l'IA et des technologies d'IA sur l'éducation et la formation à tous les niveaux, y compris les incidences sur les inégalités existantes telles que le genre, le handicap, le milieu socio-économique et la situation géographique, en ayant recours, dans la mesure du possible, à des données et outils d'évaluation existants;

46. à tirer pleinement parti des fonds, outils et programmes de coopération, cadres et lignes directrices existants de l'UE pour soutenir les évolutions et les réformes en matière de compétences et aptitudes liées à l'IA et aux technologies d'IA, et à œuvrer ensemble à l'élaboration de solutions, y compris celles qui s'appuient sur des alternatives européennes open source.

INVITE LA COMMISSION EUROPÉENNE, dans le cadre de ses compétences et conformément au principe de subsidiarité:

47. à faciliter la coopération, le partage de bonnes pratiques, l'échange de politiques et le renforcement des capacités entre les parties prenantes concernées en ce qui concerne les approches de l'IA centrées sur l'humain, y compris les compétences et aptitudes liées à l'IA et aux technologies d'IA, et à interagir avec les États membres sur les activités qu'elle prévoit dans le domaine des compétences et aptitudes liées à l'IA et aux technologies d'IA;

48. à renforcer les données factuelles, en accordant une attention particulière aux acquis d'apprentissage, sur l'impact de l'IA et des technologies d'IA à tous les niveaux et pour tous les types d'éducation et de formation, y compris en collaborant avec d'autres organisations internationales telles que l'OCDE, l'UNESCO et le Conseil de l'Europe;

49. à promouvoir des outils tels que DigComp 3.0, le cadre pour la maîtrise de l'IA dans l'enseignement primaire et secondaire et les lignes directrices actualisées sur l'utilisation éthique de l'intelligence artificielle et des données dans l'enseignement et l'apprentissage à l'intention des éducateurs en tant que ressources pour soutenir l'élaboration des politiques des États membres, ainsi que parmi les enseignants, les formateurs, les éducateurs et les encadrants, et les prestataires d'enseignement et de formation;

50. à prendre des mesures pour s'appuyer sur les travaux liés au cadre pour la maîtrise de l'IA dans l'enseignement primaire et secondaire afin d'élaborer des cadres pour la maîtrise de l'IA à l'intention des citoyens à d'autres étapes de leur vie;

51. à continuer de mettre au point et de diffuser des ressources visant à favoriser une utilisation éthique, responsable, inclusive, sûre et transparente des outils d'IA dans l'éducation et la formation, qui suivent le rythme du changement et accompagnent les citoyens à toutes les étapes de leur vie;

52. à continuer de développer des possibilités d'apprentissage professionnel pertinentes et de les proposer aux enseignants, aux formateurs, aux éducateurs et aux encadrants, par exemple via des réseaux d'apprentissage par les pairs et des communautés de pratique, y compris le pôle européen d'éducation numérique, la plateforme éducative destinée aux établissements scolaires européens et la plateforme électronique pour l'éducation des adultes en Europe (EPALE);

53. à préparer et à mettre en œuvre des initiatives en collaboration avec les États membres afin de renforcer la capacité de l'Europe à affronter l'avenir et de les aider à s'adapter à l'IA et aux technologies d'IA, et à envisager de mettre au point des initiatives stratégiques pour tester, évaluer et étendre des approches innovantes en vue de l'intégration efficace, sûre et responsable de l'IA dans l'éducation et la formation, y compris par des alternatives européennes open source.